

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-12-7-7

Séance du vendredi 7 novembre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE ET DESIGNATION DES CONSEILLERS GENERAUX QUI Y SIEGERONT

La Commission Permanente du Conseil Général,

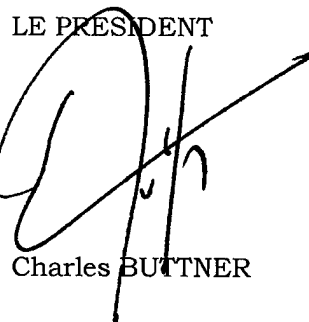
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I – 7è/06 du 13 décembre 2007 relative au Schéma de développement des Enseignements Artistiques Spécialisés,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 8 octobre 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Donne acte au Président des informations relatives à l'avancement de la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (points 1 à 4 du rapport) ;
- ❖ Décide la création d'un Comité de Pilotage chargé du suivi de la démarche et de la validation de ses différentes étapes d'avancement (point 5) ;

- ❖ Désigne Mme KLINKERT, MM. DAESSLE, HABIB, MIEHE, TACQUARD et WEBER pour siéger au sein de ce comité dont la composition est proposée dans le rapport.

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions